

Tarifs pour les enfants messins et les enfants scolarisés en CLIS UPE2A

Les tarifs des activités périscolaires sont fixés en fonction du Quotient Familial.
Le QF est établi par la CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Quotient Familial	Tarif à la séance
De 0 à 350	0,30 €
De 351 à 550 (inclus)	0,56 €
De 551 à 750 (inclus)	0,81 €
De 751 à 950 (inclus)	1,06 €
De 951 à 1100 (inclus)	1,31 €
De 1101 à 1300 (inclus)	1,57 €
De 1301 à 1500 (inclus)	1,82 €
De 1501 à 1700 (inclus)	2,07 €
De 1701 à 1900 (inclus)	2,32 €
1901 et plus	2,58 €

Tarifs pour les enfants non-messins

Le tarif pour les enfants non-messins est de 2,58 € par heure.